

Département de la Vendée (85)

Commune de la Bretonnière-la-Claye

Rue de la Closerie de Bellevue

Lotissement : "La Closerie de Bellevue 2"

Réalisation : Coopérative Vendéenne du Logement

LOT n°7

35 rue de la Closerie de Bellevue

Date : avril 2025

Échelle : 1/250

Référence : L 20 7875 JL/FD

Informations :

Référence cadastrale: ZC n°443
Superficie du lot : 683m²
Superficie de plancher maxi : 245m²

Documents :

Permis d'aménager 085 036 23 F0001
en date du 11 juillet 2023.

Systèmes de coordonnées :

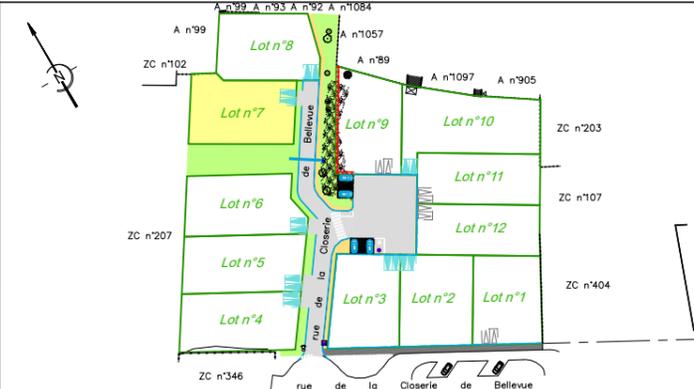
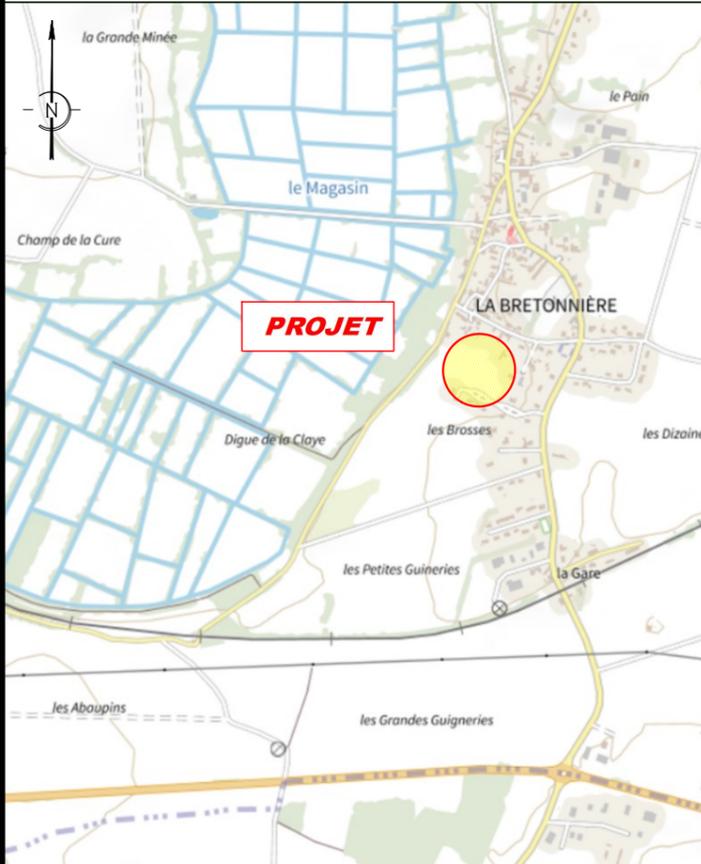
Nivellement : N.G.F.-IGN 69 (G.P.S.)
Rattachement planimétrique :
RGF93 - projection zone 6 (CC47)

PLAN DE SITUATION

SANS ÉCHELLE

PLAN DE REPÉRAGE

SANS ÉCHELLE

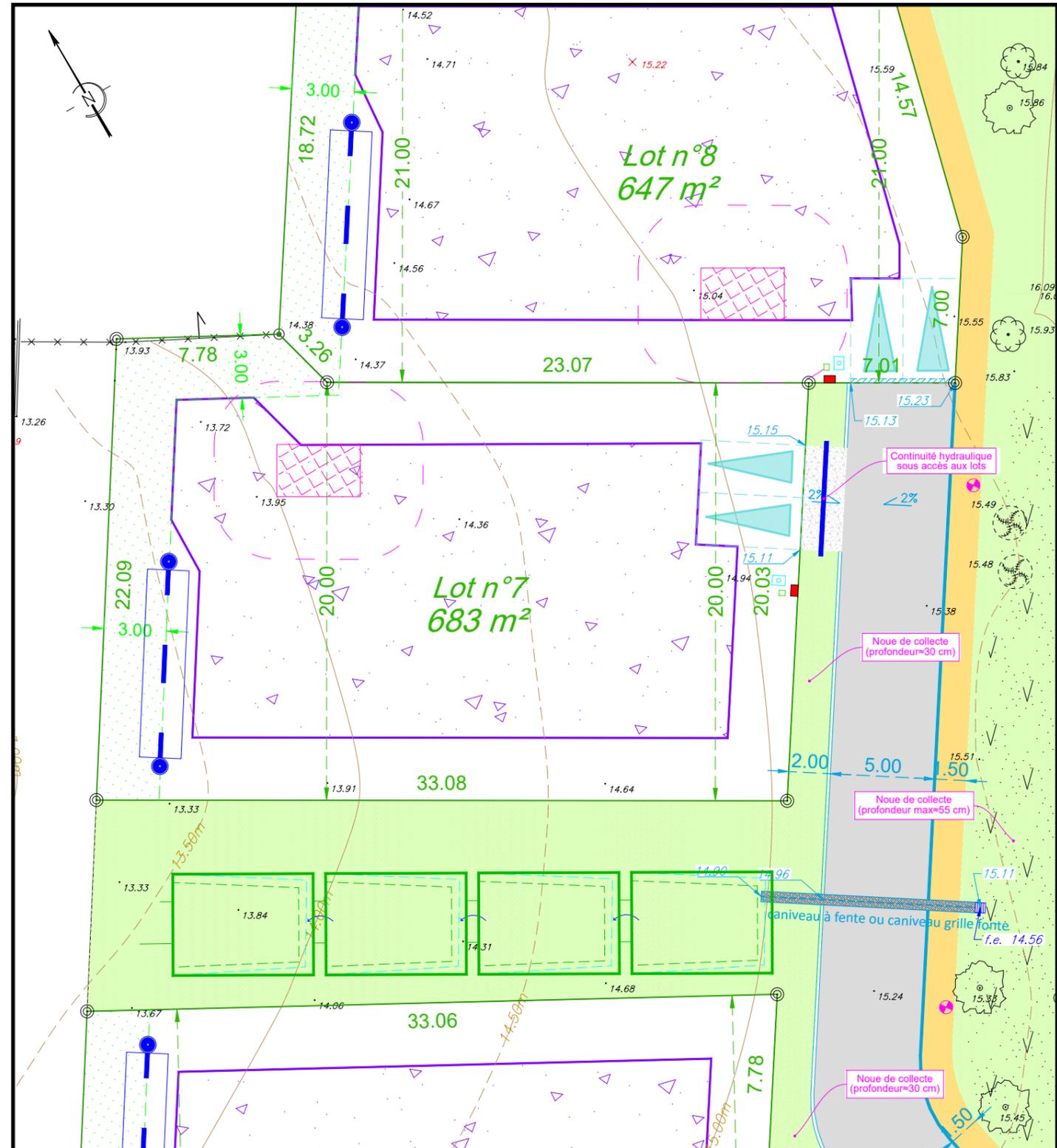


**SELARL
Frédéric
GUILBAUDEAU**



Centre d'Affaires 5ème Avenue
7, Allée Alain Guénant
LES SABLES D'OLONNE
B.P. 10145
85104 LES SABLES D'OLONNE
Cedex
T : 02.51.95.16.86
mail : contact@guilbaudeau.fr

Gwénaél TANGUY
Architecte dplg,
Urbaniste et
Paysagiste
32 avenue des Moulins
44490 LE CROISIC
T : 06 85 73 62 41
gwenael.tanguy.archi@bbox.fr



	Mur et appartenance		Réseau EP Ø200		Zone où l'implantation du dispositif d'assainissement respecte la distance d'éloignement recommandée avec les limites de lots		Chemin piétonnier : bicouche noir
	Clôture et appartenance		Bordure AC1		Hypothèse d'implantation de l'assainissement autonome avec une filière de filtre compact (monocuve), respectant la distance d'éloignement de 3 m avec les bâtiments et en dehors de la zone de circulation de véhicules		Chemin piétonnier : type "starmine"
	Repère géomètre pour mesurage		Bordure CR3		Zone non constructible		EV, noues minérales (pelouse ou plantations à définir en concertation avec les services de la commune)
	Borne OGE nouvelle		Bordure T2		Stationnements : type "evergreen" béton		Chaussée : enrobé
	Borne O.G.E. ancienne		Bordure parpaings		Béton balayé		Accès au lot Parking privé ouvert sur la voie (5,00m x 5,00m minimum) emplacement indicatif
	Altitudes avant travaux		Altitude projetée voirie finie		Accès au lot (5m de largeur obligatoire) Parking privé ouvert sur la voie (5,00m x 5,00m minimum) emplacement obligatoire		Accès automobile interdit.
	Courbe de niveau avant travaux		Coffrets EDF, Télécom, AEP (indicatif)				
			Candélabre (indicatif)		Massif filtrant		

-Les constructeurs devront vérifier sur place l'emplacement des réseaux VRD (AEP, EDF, FT, candélabres...) exact avant construction.
Tout déplacement sera à la charge de l'acquéreur.
-Compte tenu des activités de chantier, les constructeurs doivent impérativement vérifier les cotes périmétriques avant construction.
Toute anomalie devra être signalée au cabinet.
-Les cotes altimétriques sont des cotes projet et, à ce titre non contractuelles. Elles doivent être contrôlées par les entreprises.